

Amys du Vieux Dieppe

(Amis du Musée ; Amis du Fonds Ancien et Local)

Adresse : B.P. 90134 76204 Dieppe Cedex

Mél : amysvieuxdieppe@gmail.com

Site Internet : <http://www.amysduvieuxdieppe.com>



Cotisations : Les adhésions sont calculées par **année civile**.

(En Avril, pour participer à l'Assemblée Générale des AVD, vous devez être à jour de cotisation)

adhésion **individuelle** = **20 euros**

adhésion **couple** = **30 euros**

membre **bienfaiteur** = **50 euros ou plus**

adhésion étudiante = gratuite (selon modalités) pour les auteurs de travaux universitaires concernant l'Histoire locale

✂-----

BULLETIN D'ADHESION

Année 2017

- ☐ individuel = **20 euros** (1 carte de membre et un bulletin annuel)
- ☐ couple = **30 euros** (2 cartes de membre et un bulletin annuel)
- ☐ bienfaiteur = **50 euros** ou plus (1 carte et un bulletin annuel)
- ☐ étudiant = *gratuit (selon conditions et après accord du bureau)*

Amys du Vieux Dieppe

(Amis du Musée ; Amis du Fonds Ancien et Local)

Etre membre des **Amys du Vieux Dieppe**, c'est :

Participer à la défense du patrimoine historique de Dieppe et de sa région
Favoriser l'accroissement des collections du Musée et du Fonds Ancien et Local ;
et plus généralement apporter l'aide dont ils peuvent avoir besoin.

En contrepartie vous pourrez :

- Bénéficier du bulletin gratuit annuel de l'Association
(lien entre les adhérents et source d'études sur l'histoire locale)
- Accéder gratuitement et de façon permanente au Château-Musée
(sur présentation de votre carte individuelle de l'année)
- Recevoir une invitation personnelle aux inaugurations des expositions temporaires du Musée de Dieppe
- Bénéficier de 5% de remise sur les achats (ouvrages et objets) proposés par les AVD
- Participer aux excursions (en France et à l'étranger) organisées par l'Association.
- Acquérir les bulletins et ouvrages publiés par l'Association
(dans la limite des stocks disponibles)

Association fondée le 5/3/1912 ; déclarée le 20/8/1912 ; enregistrée au Journal Officiel le 6/9/1912
et reconnue d'Utilité Publique par décret du 17 mai 2006, publié au J.O. le 20 mai 2006
Médaille Ville de Dieppe le 31 mars 2012

✂-----

Bulletin d'adhésion 2017 à retourner avec votre règlement

(à l'ordre des « Amys du Vieux Dieppe ») à :

Madame Nicole Mercier 11 chemin de la Citadelle 76200 Dieppe
(Merci d'écrire très lisiblement vos coordonnées pour éviter toute erreur)

Nom, Prénom :

Adresse postale :

Tél. :

Mél :

Association fondée le 5/3/1912 ; déclarée le 20/8/1912 ; enregistrée au Journal Officiel le 6/9/1912
et reconnue d'Utilité Publique par décret du 17 mai 2006, publié au J.O. le 20 mai 2006
Médaille Ville de Dieppe le 31 mars 2012